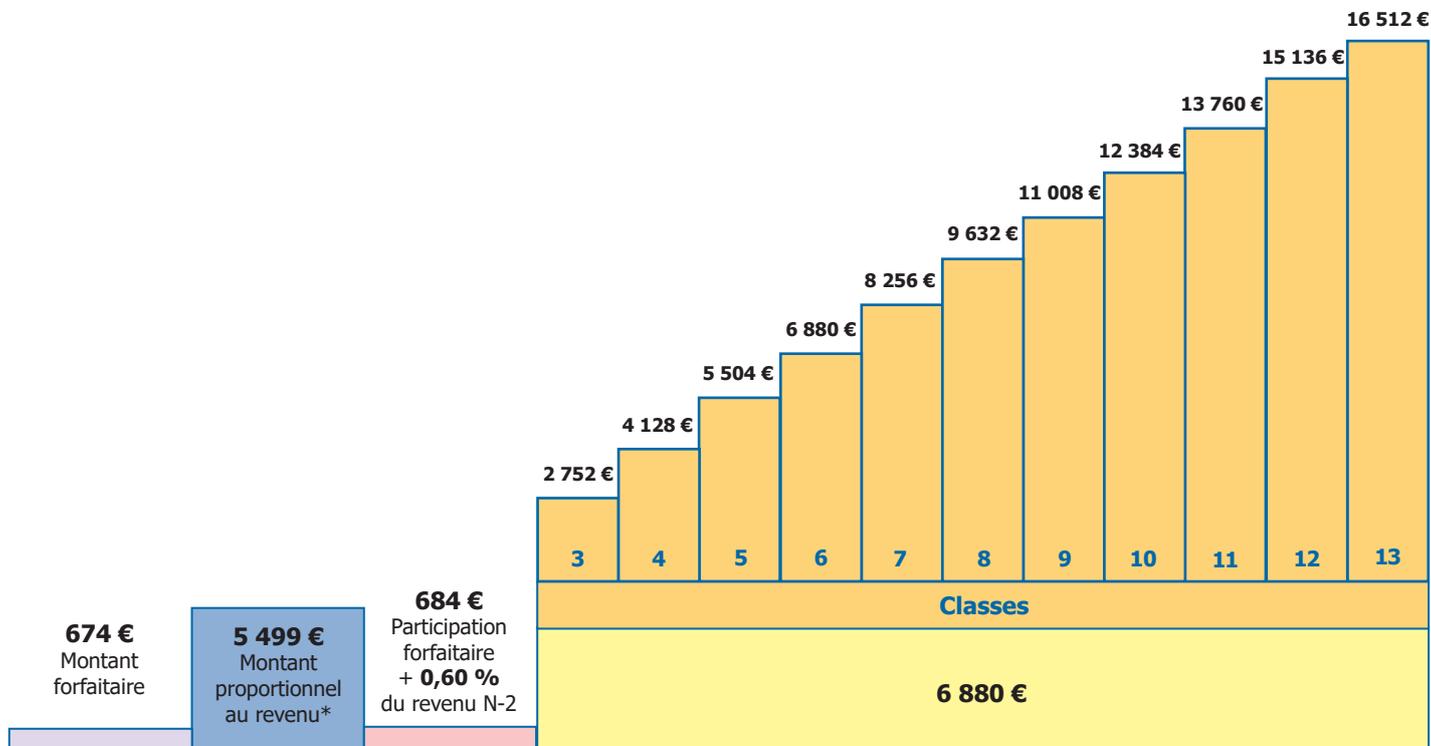


FICHE PRATIQUE

Le montant des cotisations obligatoires - 2024



Régime invalidité-décès	Régime vieillesse de base	Régime des prestations complémentaires de vieillesse (biologistes)	Régime complémentaire	Part gérée par capitalisation Classes 3 à 13
PRÉVOYANCE Gérée par la CAVP	RETRAITE PAR RÉPARTITION Gérée par la CAVP pour le compte de la CNAVPL	RETRAITE PAR RÉPARTITION Convention biologistes Gérée administrativement par la CAVP		Part gérée par répartition
				RETRAITE PAR RÉPARTITION ET PAR CAPITALISATION Gérée par la CAVP

* Calcul réalisé sur une base de revenu de 90 000 €.

Les informations communiquées dans ce feuillet s'appuient sur la législation en vigueur au moment de sa parution. Ce document ne saurait constituer un engagement contractuel de la part de la CAVP ni conférer de droits éventuels.



45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37
Télécopie : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr

Vos démarches en ligne, sur votre compte personnel, depuis :

www.cavp.fr



Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber